

AGGLO DU PAYS DE DREUX - 4 rue de Châteaudun - BP 20159 -28103 Dreux cedex
Tél. 02 37 64 82 00 / www.dreux-agglomeration.fr

DOSSIER DE PRESSE / 11 juillet 2017

Bilan de santé du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles



Bilan de santé du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles

Le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles est un site touristique majeur de l'Agglo du Pays de Dreux et un espace naturel sensible, qu'il est nécessaire de préserver pour la richesse de sa biodiversité.

NB : Il est important de rappeler aux visiteurs du plan d'eau la différence entre des « algues » et « des plantes aquatiques ». Les algues sont dépourvues de tige, de racine, de feuille ou de fleur. De nombreuses espèces sont comestibles pour l'Homme ou les animaux. Elles servent également d'engrais dans les régions littorales où elles sont récoltées sur les plages.

Au cœur des étangs de Mézières-Ecluzelles, ce sont des plantes aquatiques rares qui sont présentes et font la richesse écologique de ce site. Ces plantes aquatiques qui gênent la navigation, sont formées d'herbiers, avec des tiges, des feuilles et des fleurs. La terminologie « algues » est donc inexacte et trompeuse. Elle incite à la peur en références aux algues vertes et aux marées vertes qui sont dues à la pollution par les nitrates, ce qui n'est absolument pas le cas du plan d'eau de Mézières-Ecluzelles.

Tous les voyants sont « au vert » : le risque sanitaire est écarté.

Ces derniers jours, des plaintes de pêcheurs et de navigateurs ont été entendues au sujet du développement de plantes aquatiques.

L'Agglo du Pays de Dreux s'est engagée à effectuer un recensement des différentes espèces présentes sur le site.

Cette identification a été effectuée par Cindy Delalande, Technicienne en zone humide au SERPE - Service Rivières et Plan d'Eau de l'Agglo, diplômée d'un Master en Ecologie, Science de l'eau et Gestion des habitats.

L'identification des espèces a été réalisée avec « La flore vasculaire » de Michel Provost et « L'atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir ».



Le bilan du recensement des espèces vous est communiqué en annexe.

Les résultats sont saisissants :

Aucune des espèces de plantes aquatiques présentes n'est urticante ! Contrairement aux remarques faites par certains usagers du plan d'eau, les plantes aquatiques ne peuvent être à l'origine de réactions allergiques, de l'apparition de plaques urticantes, de piqûres ou de démangeaisons, ni par leur présence dans l'eau, ni par leur contact direct.

Les analyses montrent que le risque sanitaire évoqué par certains usagers est scientifiquement contredit et ne peut en aucun cas être imputé à la présence de ces plantes aquatiques.

1. Espèces présentes : La Grande Naiade (*Najas Marina* – rare en Eure-et-Loir) et le Potamos à feuilles crépues (*Potamogeton Crispus* – assez rare en Eure-et-Loir) sont deux espèces aux feuilles rigides adaptées au milieu aquatique, assez rêches au toucher. Elles ne sont en aucun cas dangereuses pour l'Homme ou les espèces animales.

2. Espèces potentiellement présentes : Zannichellie des marais (espèce protégée - rare en Eure et Loir), Potamogeton Berchtoldii (rare en Eure et Loir), Potamogeton Trichoides (Très rare en Eure et Loir), et Stuckenia Pectinata. Aucune de ces espèces n'est classée comme étant envahissante.
3. Il a été observé que quelques algues vertes, originaires de la décomposition de la matière organique, ont été retrouvées, mélangées aux herbiers. Le développement des algues vertes n'est pas un signe de pollution mais de l'eutrophisation du milieu (apport de matière organique par la décomposition des végétaux en berge). A ce jour, aucune pollution de quelques sortes que ce soit n'a été observée sur le plan d'eau.
4. Toutes les espèces identifiées sont indigènes et sont considérées comme rares ou assez rares dans le département d'Eure-et-Loir et aucune d'elles n'est dangereuse ou urticante.

Les plantes aquatiques, un indicateur de la qualité d'un écosystème

La présence de certaines variétés de plantes aquatiques dans la flore du plan d'eau est le signe naturel d'un bon équilibre biologique. Leur développement est donc un indicateur positif pour l'écosystème et la préservation de ce site naturel protégé. Il est important de rappeler qu'avant d'être une base de loisirs, le plan d'eau de Mézières-Ecluzelles est un espace naturel sensible.



Les grandes zones où s'épanouissent les plantes aquatiques sont appelées des herbiers. Ils participent à l'équilibre écologique du site en assurant l'oxygénation de l'eau, qui empêche notamment le surdéveloppement des algues vertes. Ces dernières sont beaucoup moins intéressantes visuellement et provoquent des odeurs désagréables lorsqu'elles se décomposent. Les herbiers ne se développent que dans certaines zones du plan d'eau et non sur toute sa surface.

Il est infondé d'imputer la mortalité des poissons à la présence des herbiers. La mortalité des poissons est naturelle et est fortement accrue lors de fortes chaleurs. L'eau stagnante, peu profonde, se réchauffe et les poissons souffrent : d'où l'intérêt de conserver des herbiers qui créent de l'ombre. C'est donc la température qui augmente le taux de mortalité des poissons et non pas les herbiers qui se développent au même moment.

Les plantes aquatiques favorisent la reproduction des poissons. Ces herbiers favorisent le frayage et apportent aux espèces : nourriture, ombre et protection contre les prédateurs.

Un mail de la fédération de pêche reçu le 28 juin 2017 : « *Il a été constaté que le développement des plantes aquatiques était profitable à la reproduction, des milliers de petits alevins (probablement de brèmes ou carpes) étaient présents dans ces habitats protecteurs, signe d'un bon équilibre écologique.* »



L'Agglo s'engage dans la gestion raisonnée du plan d'eau

La gestion des grands herbiers fait partie intégrante des compétences de l'Agglo du Pays de Dreux. Le SERPE - Service Plan d'Eau et Rivières œuvre chaque jour pour permettre aux habitants de profiter pleinement des activités touristiques et de loisirs sur ce site d'exception.

Mais ce plan d'eau est avant tout une zone naturelle sensible. L'Agglo du Pays de Dreux se doit de protéger la précieuse biodiversité de sa faune comme de sa flore. Certaines actions sont donc totalement impossibles :

Les solutions inenvisageables

- **Le déversement de produits chimiques** n'est pas une solution envisageable.
- **L'introduction de « carpes amour blancs »** : originaire d'Asie Orientale, cette carpe n'est pas une espèce indigène en France et n'aide en rien l'équilibre de l'écosystème du plan d'eau. De plus, l'intégration d'espèce étrangère est souvent la cause de dégât irréversible. Même si cette espèce a pour réputation de se nourrir de certains herbiers et algues filamenteuses, elle préfère de prime abord la végétation naissante et fragile plus facile à prélever.
- **L'intervention d'une entreprise extérieure** et donc l'importation d'une barge venant d'un autre plan d'eau risque accidentellement d'introduire une espèce envahissante alors que le plan d'eau en est aujourd'hui préservé. Cette introduction pourrait être fatale à l'équilibre écologique du site.

- **L'insertion d'espèces qui labourent le fond et consomment les herbiers.** En faisant totalement disparaître les herbiers, le développement de la microfaune n'est plus possible et les poissons non fouisseurs ne trouvent plus de nourriture. La flore est elle-même réduite au développement d'algues car le milieu n'est plus oxygéné.

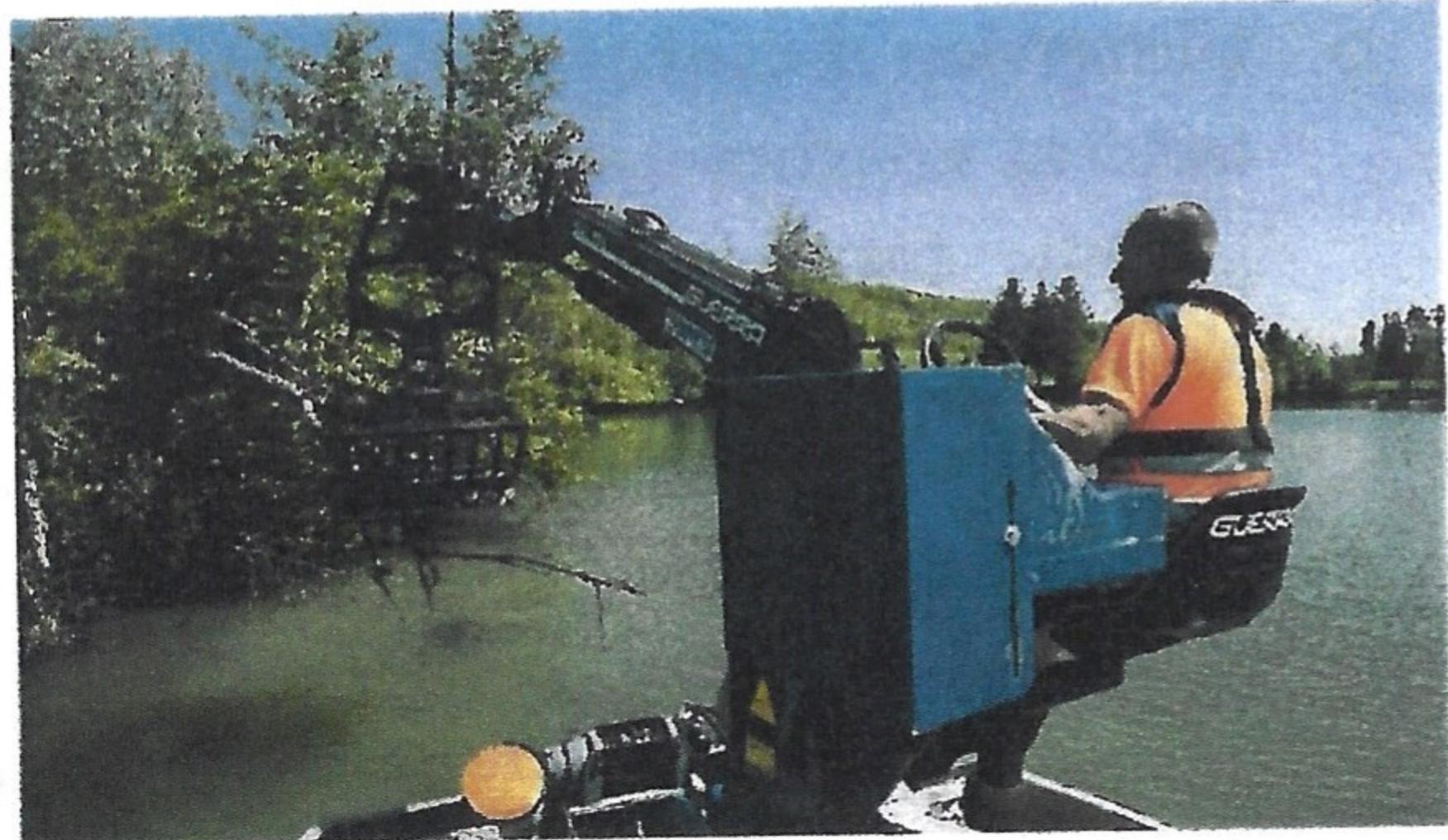


L'Agglo contrôle le développement des plantes aquatiques

Si la présence des plantes aquatiques est non toxique et qu'elle prouve la bonne santé du plan d'eau, leur développement provoque une gêne importante pour la navigation et la pratique de certaines activités nautiques.

A l'écoute de ces habitants et des professionnels, les élus de l'Agglo du Pays de Dreux ont souhaité en 2016 investir et mettre en service « une barge » permettant de contrôler le déploiement des herbiers aquatiques.

La Gallinule est une barge de 10 mètres de long qui a pour mission principale de nettoyer les herbiers du plan d'eau et de réaliser des travaux sur les berges et les îles situées à 500 mètres du rivage. Avec une capacité de 5 tonnes, cette embarcation construite essentiellement en aluminium, a faible tirant d'eau : seulement 13 cm à vide et 45 cm lorsqu'elle est à pleine charge. Elle peut donc accéder aux moindres recoins du plan d'eau.



Lors de fortes pluies, le plan d'eau de Mézières-Écluzelles est nappé de bois flottés et de déchets. A l'aide de la grue, le pilote remonte à la surface ce qui pourrait nuire à l'environnement. Cette barge, construite à Nantes, a nécessité près de 2 000 heures de travail pour un coût total de 200 000 € (acquisition subventionnée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie). Ce prototype unique a nécessité une formation complexe de son pilote.



Une équipe de 2 agents intervient sur le plan d'eau, depuis le 9 juin, pour arracher les herbiers aquatiques afin de dégager le chenal de navigation. Plus de 20 tonnes de plantes aquatiques ont déjà été enlevées. Ce travail va se poursuivre tout au long de l'été afin de maintenir une zone navigable. L'objectif est de trouver un équilibre d'usage pendant la saison de développement des plantes aquatiques : préservation de la biodiversité, nautisme et pêche. Période relativement courte car la végétation commence à pousser début juin et s'achève avant la fin de l'été.

Bilan : La présence des herbiers est une richesse naturelle indispensable à cet écosystème précieux. C'est un atout pour la reproduction des poissons, leur offrant un abri et une zone de frai. Le développement des plantes aquatiques reste néanmoins une perturbation pour la navigation et la pratique de certaines activités. C'est pour cela que l'Agglo du Pays de Dreux a investi dans une barge, la Gallinule, afin de dégager des chemins de navigation et aménager le plan d'eau.

Contact :

Natacha LEMAP, responsable du Service Plan d'Eau et Rivières à l'Agglo du Pays de Dreux
Mail : n.lemap@dreux-agglomeration.fr
Tél. : 06.37.22.33.69

Annexe : Résumé de l'identification des espèces aquatiques du plan d'eau

Suite à de nombreuses plaintes de pêcheurs et de personnes naviguant sur le plan d'eau, une visite de terrain et une reconnaissance des espèces a été réalisée le 22 juin 2017, par Cindy Delalande, Technicienne en zone humide au SERPE (Service Rivières et Plan d'Eau de l'Agglo du Pays de Dreux) diplômée d'un Master en écologie, science de l'eau et gestion des habitats. Une identification des espèces réalisée en lien avec « La flore vasculaire » de Michel Provost et de « L'Atlas de la flore sauvage du département d'Eure-et-Loir ».

Espèces présentes (avéré)

- La Grande naïade : *najas marina* (rare en Eure-et-Loir)
- Le Potamot à feuilles crêpues : *Potamogeton crispus* (assez rare en Eure-et-Loir)

Ces deux espèces ont des feuilles rigides adaptées au milieu aquatique assez râches au toucher, mais elles ne sont en aucun cas dangereuses pour l'Homme.

Espèces présentes (une ou plusieurs des espèces de la liste ci-dessous)

En juin 2017, c'est l'hydrophyte du genre Potamot qui s'est le plus développée. Il est difficile d'identifier avec certitude l'espèce de Potamot, une étude à la loupe binoculaire sera nécessaire.

- **Zannichellie des marais** (espèce protégée régionale en Ile-de-France, rare en Eure-et-Loir) a été observée en 1984 par le Conservatoire botanique à Ecluzelles.

→ Elle n'a pas été observée dans l'échantillonnage du 22 juin, mais sa présence est probable dans le plan d'eau.

- **Potamogeton berchtoldii** (rare en Eure-et-Loir), ou avec le **Potamogeton trichoides** (déterminante ZNIEFF, très rare en Eure-et-Loir) difficile de différencier ces 2 espèces.

→ Une des 2 espèces présentes dans le plan d'eau voire peut-être les deux

- **Stuckenia pectinata** ou **Potamot pectiné**

→ Très forte probabilité que ce soit cette espèce qui domine parmi les divers potamots présents

Aucune espèce classée « envahissante » n'a été observée lors de cette analyse.

- **Quelques algues vertes**, originaires de la décomposition de la matière organique ont été retrouvées, mélangées aux herbiers.

Toutes les espèces identifiées sont indigènes et considérées comme rares ou assez rares dans le département de l'Eure-et-Loir et aucune d'elles n'est dangereuse ou urticante.